

DIMANCHE
20 NOV. 2022

10 h / 18 h - ENTRÉE LIBRE



APPEL À CANDIDATURE

VILLAGE DE LA RÉCUP' ET DU ZÉRO DÉCHET

Dimanche 20 novembre 2022

Dans le cadre de sa politique de réduction des déchets et après le succès du **Village de la Récup'** de 2019, le **SEROC** organise la deuxième édition en 2022. À cette occasion, l'évènement se transforme en **Village de la Récup' et du Zéro déchet** !

Il accueillera des **exposants et des intervenants** qui sont dans une démarche de réemploi, de réparation, et de réutilisation des objets, mais aussi des acteurs de la réduction des déchets au quotidien. Cette journée sera marquée par des animations gratuites et ouvertes à tous !

Le SEROC lance donc un appel à candidature à tous les **professionnels, associations ou passionnés s'inscrivant dans cette démarche** pour valoriser leurs activités et participer à cette journée.

SOMMAIRE :

PRÉSENTATION DE L'ÉVÈNEMENT..... p.2

CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTICIPATION..... p.3

APPEL À PROJET - JUMELAGE ÉCOLE..... p.4

PRÉSENTATION DE L'ÉVÈNEMENT

Piloté par le SEROC, **Le Village de la Récup' et du Zéro déchet** se déroulera le dimanche 20 novembre 2022 de 10h à 18h, à Bayeux à la salle La Comète (33 Boulevard Maréchal Montgomery).

L'esprit de l'évènement :

Ce temps fort est avant tout un évènement **convivial et festif** autour du réemploi et du zéro déchet.

Les objectifs de l'évènement :

- Valoriser les initiatives locales de réemploi et de réduction des déchets,
- Mettre en lumière les acteurs à l'origine de ces initiatives,
- Impulser des changements de comportement et de consommation, avec des solutions inspirantes,
- Donner une image positive et tendance de la récupération, du réemploi et du zéro déchet,
- Mettre en évidence les enjeux environnementaux, sociaux et économiques du réemploi et du zéro déchet.

Les publics ciblés :

Si l'évènement se veut familial, le Village de la Récup' et du Zéro déchet est accessible à tous, avertis ou non-avertis des démarches de réduction des déchets. **800 à 1000 personnes** sont attendues sur la journée.

Le contenu de l'évènement :

- Des **stands « EXPOSITION »** présentant des objets issus du réemploi, de la récupération ou de la réutilisation ou des objets favorisant le Zéro déchet.
- Des **stands « ATELIERS MINUTES »** où des acteurs du réemploi et/ou du zéro déchet présentent des astuces de réemploi ou zéro déchet sous forme d'ateliers participatifs.
- La **fanfare « Les transformateurs acoustiques »** (5 musiciens) déambulera avec des instruments de musique fabriqués avec des matériaux de récupération, dans l'ensemble des espaces de la salle. Trois passages de 15-20 minutes sont prévus pour la journée.
- Un **« coin enfant »** avec des jeux pour sensibiliser les plus jeunes au zéro déchet et au réemploi (la roue du zéro déchet, jeux de société, livres et livrets jeux...).
- Une **tombola** dont les lots seront des objets des exposants.
- Un **foodtruck** sera présent toute la journée.
- Une **buvette** sera tenue par une association de parents d'élèves.

En amont de l'évènement :

Un projet de jumelage entre une école du territoire et un des exposants qui le souhaite sera mis en place. De septembre à novembre 2022, il aura carte blanche au sein de l'établissement pour présenter son métier et encadrer des ateliers autour de son activité avec les élèves.

Pour plus d'informations : voir page 4.

CONTACTS :

Renseignements complémentaires auprès de :

- **Fiona BOSCHER** : 02 31 51 69 60 - communication-seroc@seroc14.fr

- **Florence LEPAGE-CULLERON** : 02 31 51 69 60 - communication-sud@seroc14.fr

CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTICIPATION

Deux manières de participer :

Cet appel à candidature propose deux types de participation à l'évènement :

- **En tant qu'EXPOSANT** : exposition et/ou vente d'objets favorisant la réduction des déchets ou créés à partir de matériaux de récupération (*exemple : meubles en palette, couture à base de tissu de récup', bijoux avec des matériaux de récupération...*).

- **En tant qu'animateur d' «ATELIERS MINUTES»** : animation d'ateliers participatifs de 15-20 minutes auxquels les visiteurs peuvent facilement se greffer (pas d'inscriptions). Ces ateliers présenteront des astuces simples et réalisables par les visiteurs sur la thématique de la réduction des déchets et/ou du réemploi (*exemples : Répare café, sérigraphie de vêtements issus du réemploi, faire son déodorant, astuces pour réparer son vélo...*).

IMPORTANT : Il n'est pas possible d'être à la fois exposant et animateur des «ateliers minutes». Il est nécessaire de faire un choix entre ces deux manières de participer au moment de l'inscription.

Conditions d'acquisition d'un stand (pour les candidats Exposants) :

Les stands sont **mis gratuitement à disposition** des candidats exposants. En échange, il est demandé aux exposants de s'engager à **renseigner et d'échanger** avec les visiteurs sur les pratiques/méthodes utilisées et à **fournir un lot** pour la tombola.

Les exposants ayant un n° de SIRET sont autorisés à vendre aux visiteurs leurs objets exposés.

Conditions de rémunération d'un atelier (pour les candidats des « Ateliers Minutes ») :

Les candidats souhaitant animer un « Atelier Minutes » devront faire parvenir **un devis** au moment de leur inscription à l'évènement. Ils ne pourront en aucun cas effectuer de vente sur place.

Stands & Espaces ateliers :

Les exposants disposeront d'un stand de 3m x 3m ou de 3m x 1,60m au sein de La Comète, séparés de grilles (1x2m). **Les animateurs des « ateliers minutes »** disposeront d'un espace en fonction de leurs besoins. Des branchements électriques seront disponibles.

Installation et démontage :

L'installation des stands s'effectuera le samedi 19 novembre entre 14h et 19h et le dimanche 20 novembre entre 7h et 9h30. Le démontage se fera à partir de 18h le dimanche 20 novembre.

Il sera possible de se garer à proximité de la salle pour décharger et charger. Le parking sera gratuit.

Restauration :

La restauration sera **à la charge du candidat**. Il y aura deux possibilités : utilisation de la cuisine de la salle pour réchauffer ses plats, ou achat d'un repas au foodtruck présent sur place.

Sélection des candidats :

Pour participer à l'évènement, **les candidats doivent impérativement remplir le formulaire d'inscription disponible en ligne sur www.seroc14.fr avant le 11 avril 2022.**

Le SEROC précise que les candidatures seront soumises à une sélection. Le SEROC se réserve le droit d'effectuer un choix parmi les exposants (stands et ateliers) s'il reçoit un très grand nombre de demandes. Il peut également en refuser s'il estime que l'activité proposée n'entre pas dans la thématique de l'évènement.

Le SEROC vous tiendra informé de sa décision. Si votre candidature est retenue, le service Animation territoriale vous contactera par téléphone afin de préciser les modalités d'organisation.

APPEL À PROJET - JUMELAGE ÉCOLE

En amont de l'évènement, le SEROC souhaite mettre en place un jumelage entre une école du territoire et un.e professionnel.le participant au Village de la Récup' et du Zéro déchet (exposant/animateur d'atelier).

OBJECTIFS :

- Proposer un projet concret dans le cadre de l'**éducation au développement durable à l'école**.
- Créer un **temps fort dans l'école** en lien avec l'évènement du Village de la Récup' et du Zéro déchet.
- Promouvoir le **réemploi, la réparation et la réutilisation**.
- Penser le rayonnement du projet **dans l'ensemble de l'établissement** et **auprès des familles**.
- Encadrer la **réalisation par les publics concernés d'une production physique** (commune à la classe ou individuelle, suivant le projet défini par l'intervenant) **qui sera exposée lors du Village de la Récup' et du Zéro déchet**.

ORGANISATION :

Date et lieu :

- une **école primaire** du territoire de Bayeux Intercom ou de Seulles-Terre-et-Mer.
- **4 séances** de 2h30 (demi-journée) **entre le 12 septembre et le 18 novembre 2022** auprès de 1 ou 2 classes (suivant le projet défini avec l'intervenant). Le niveau des classes sera également convenu avec l'intervenant choisi.

Public cible :

Une ou deux classes du CP au CM2 et plus largement un établissement scolaire (selon projet de l'intervenant).

Budget :

2 500€ maximum comprenant la rémunération de l'intervenant, l'achat d'éventuel matériel pour le bon déroulement des séances, le défraiement des repas et des frais kilométriques. Cette somme sera reversée à l'intervenant (personne morale) à l'issue du projet. L'intervenant s'engage à être présent sur l'ensemble des séances prévues et à remplir les objectifs. Il a cependant une grande liberté dans la thématique et le contenu du projet.

Administration :

Suite à cet appel à projet, le SEROC choisira un intervenant parmi les candidatures en fonction des projets proposés. Ensemble, ils détermineront le calendrier des séances, ainsi que le niveau et le nombre de classes participantes. À partir de ce moment là, le SEROC enverra un **appel à projet auprès des écoles**. L'intervenant et l'établissement scolaire pourront alors définir ensemble le contenu et le déroulement précis des séances.

Une convention sera signée entre le SEROC et l'intervenant (en tant que personne morale).

CRITÈRES DE SÉLECTION DE L'INTERVENANT :

- **Cohérence du projet** en lien avec la thématique du réemploi et adapté au public scolaire
- Utilisation au maximum de **matériaux issus de la récupération**
- L'intervenant devra **participer au Village de la Récup' et du Zéro déchet** (20 novembre 2022)